



Mouvement  
des Entreprises de France  
**MEDEF**

*Le Président délégué*

Monsieur Jean-Luc Rigaut  
Président  
Assemblée des Communautés de  
France  
22 rue Joubert  
75009 Paris

Paris, le 3 mars 2020

Monsieur le Président, *de Jean-Luc.*

Dans le cadre de la mobilisation nationale face à l'épidémie du coronavirus Covid-19, le MEDEF a été reçu, avec les organisations syndicales et patronales, par Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé le 28 février dernier.

A cette occasion, le Ministre de l'Economie et des Finances a notamment indiqué que le coronavirus sera considéré comme un cas de force majeure pour les entreprises dans le cadre des marchés publics de l'État, de sorte qu'en cas de retard de livraison aucune pénalité ne sera appliquée.

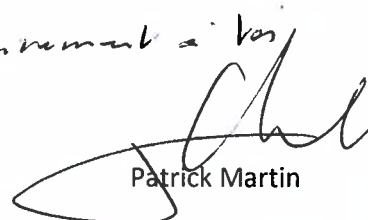
Les TPE, PME, ETI et Grandes entreprises connaissent en effet des difficultés d'approvisionnement et d'organisation à la fois imprévisibles, irrésistibles et naturellement extérieures du fait de l'épidémie. Ces difficultés peuvent les contraindre à suspendre leur activité et limitent leur capacité à honorer leurs délais de livraison ou d'exécution.

Aussi souhaiterais-je appeler votre attention sur la situation des entreprises titulaires et sous-traitantes des marchés publics des collectivités territoriales. Le MEDEF demande en effet que les Régions, Départements, Communes, Collectivités territoriales uniques, Collectivités d'Outre-mer, la Métropole de Lyon et la Ville de Paris considèrent également l'épidémie du coronavirus Covid-19 comme un cas de force majeure. J'espère ainsi que vous appuierez cette demande auprès de vos adhérents.

Cette disposition permettra de modérer les effets de cette crise sur nombre d'entreprises qui sont des acteurs vitaux pour nos territoires.

En vous remerciant, par avance, de l'attention que vous porterez à ce sujet extrêmement sensible pour nos entreprises, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Tous monnument a vos*



Patrick Martin



Mouvement  
des Entreprises de France  
**MEDEF**

*Le Président délégué*

Monsieur Dominique Bussereau  
Président  
Assemblée des Départements de  
France  
6 rue Duguay Trouin  
75006 Paris

Paris, le 3 mars 2020

Monsieur le Président, *Mr. Dominique Bussereau*.

Dans le cadre de la mobilisation nationale face à l'épidémie du coronavirus Covid-19, le MEDEF a été reçu, avec les organisations syndicales et patronales, par Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé le 28 février dernier.

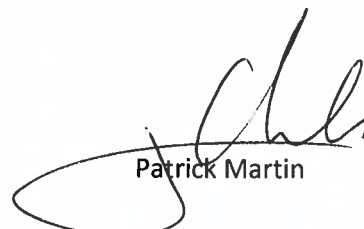
A cette occasion, le Ministre de l'Economie et des Finances a notamment indiqué que le coronavirus sera considéré comme un cas de force majeure pour les entreprises dans le cadre des marchés publics de l'État, de sorte qu'en cas de retard de livraison aucune pénalité ne sera appliquée.

Les TPE, PME, ETI et Grandes entreprises connaissent en effet des difficultés d'approvisionnement et d'organisation à la fois imprévisibles, irrésistibles et naturellement extérieures du fait de l'épidémie. Ces difficultés peuvent les contraindre à suspendre leur activité et limitent leur capacité à honorer leurs délais de livraison ou d'exécution.

Aussi souhaiterais-je appeler votre attention sur la situation des entreprises titulaires et sous-traitantes des marchés publics des collectivités territoriales. Le MEDEF demande en effet que les Régions, Départements, Communes, Collectivités territoriales uniques, Collectivités d'Outre-mer, la Métropole de Lyon et la Ville de Paris considèrent également l'épidémie du coronavirus Covid-19 comme un cas de force majeure. J'espère ainsi que vous appuierez cette demande auprès de vos adhérents.

Cette disposition permettra de modérer les effets de cette crise sur nombre d'entreprises qui sont des acteurs vitaux pour nos territoires.

En vous remerciant, par avance, de l'attention que vous porterez à ce sujet extrêmement sensible pour nos entreprises, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Patrick Martin



Mouvement  
des Entreprises de France  
**MEDEF**

*Le Président délégué*

Monsieur Renaud Muselier  
Président  
Régions de France  
1 quai de Grenelle  
75015 Paris

Paris, le 3 mars 2020

Monsieur le Président, *Mon Renaud,*

Dans le cadre de la mobilisation nationale face à l'épidémie du coronavirus Covid-19, le MEDEF a été reçu, avec les organisations syndicales et patronales, par Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé le 28 février dernier.

A cette occasion, le Ministre de l'Economie et des Finances a notamment indiqué que le coronavirus sera considéré comme un cas de force majeure pour les entreprises dans le cadre des marchés publics de l'État, de sorte qu'en cas de retard de livraison aucune pénalité ne sera appliquée.

Les TPE, PME, ETI et Grandes entreprises connaissent en effet des difficultés d'approvisionnement et d'organisation à la fois imprévisibles, irrésistibles et naturellement extérieures du fait de l'épidémie. Ces difficultés peuvent les contraindre à suspendre leur activité et limitent leur capacité à honorer leurs délais de livraison ou d'exécution.

Aussi souhaiterais-je appeler votre attention sur la situation des entreprises titulaires et sous-traitantes des marchés publics des collectivités territoriales. Le MEDEF demande en effet que les Régions, Départements, Communes, Collectivités territoriales uniques, Collectivités d'Outre-mer, la Métropole de Lyon et la Ville de Paris considèrent également l'épidémie du coronavirus Covid-19 comme un cas de force majeure. J'espère ainsi que vous appuierez cette demande auprès de vos adhérents.

Cette disposition permettra de modérer les effets de cette crise sur nombre d'entreprises qui sont des acteurs vitaux pour nos territoires.

En vous remerciant, par avance, de l'attention que vous porterez à ce sujet extrêmement sensible pour nos entreprises, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Patrick Martin



Mouvement  
des Entreprises de France  
**MEDEF**

*Le Président délégué*

Monsieur François Baroin  
Président  
Association des Maires de France  
41 quai d'Orsay  
75007 Paris

Paris, le 3 mars 2020

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mobilisation nationale face à l'épidémie du coronavirus Covid-19, le MEDEF a été reçu, avec les organisations syndicales et patronales, par Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé le 28 février dernier.

A cette occasion, le Ministre de l'Economie et des Finances a notamment indiqué que le coronavirus sera considéré comme un cas de force majeure pour les entreprises dans le cadre des marchés publics de l'État, de sorte qu'en cas de retard de livraison aucune pénalité ne sera appliquée.

Les TPE, PME, ETI et Grandes entreprises connaissent en effet des difficultés d'approvisionnement et d'organisation à la fois imprévisibles, irrésistibles et naturellement extérieures du fait de l'épidémie. Ces difficultés peuvent les contraindre à suspendre leur activité et limitent leur capacité à honorer leurs délais de livraison ou d'exécution.

Aussi souhaiterais-je appeler votre attention sur la situation des entreprises titulaires et sous-traitantes des marchés publics des collectivités territoriales. Le MEDEF demande en effet que les Régions, Départements, Communes, Collectivités territoriales uniques, Collectivités d'Outre-mer, la Métropole de Lyon et la Ville de Paris considèrent également l'épidémie du coronavirus Covid-19 comme un cas de force majeure. J'espère ainsi que vous appuierez cette demande auprès de vos adhérents.

Cette disposition permettra de modérer les effets de cette crise sur nombre d'entreprises qui sont des acteurs vitaux pour nos territoires.

En vous remerciant, par avance, de l'attention que vous porterez à ce sujet extrêmement sensible pour nos entreprises, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Patrick Martin